

# Pourquoi engager un paysagiste certifié ?

Pour un projet bien pensé et bien mené, faire appel à un paysagiste professionnel s'avère la meilleure solution : sa créativité et son savoir-faire lui permettront de transformer votre cour en un lieu de vie agréable et esthétique !

Avant même d'entamer votre projet, le paysagiste certifié de l'APPQ signera avec vous une entente détaillant clairement les responsabilités des deux parties, la nature des travaux, les normes d'installation, les conditions de paiement, etc. Ce contrat atteste qu'en cas de travail mal effectué, un comité médiateur interviendra afin que l'entrepreneur corrige la situation.

## Un savoir renouvelé

En constant apprentissage, les paysagistes certifiés sont tenus de rester à jour concernant les nouveautés en matière d'aménagement paysager. Une formation continue obligatoire leur permet de demeurer à l'affût des dernières tendances horticoles et des nouveaux développements techniques afin de pouvoir imaginer des espaces verts actuels et durables réalisés à la perfection.

## Des normes rigoureuses

Votre paysagiste professionnel est assujéti aux rigoureuses normes d'aménagement paysager élaborées en fonction de l'environnement climatique du Québec ainsi que de ses périodes de gel et de dégel. Vous êtes donc assuré que l'aménagement est là pour durer, et non pour disparaître le printemps venu ! Ces normes lui permettent également de vous offrir une garantie minimale d'un an sur les végétaux et de deux ans sur les matériaux inertes (pavés, pierres, etc.) ainsi que sur l'exécution du travail.

## Un certificat de garantie

Au moment de confier votre projet à un paysagiste certifié, vous obtiendrez un certificat de garantie qui vous fournira tous les détails concernant la nature et la durée des garanties offertes en lien avec les matériaux, les végétaux et la main-d'œuvre. Gage de professionnalisme, un tel certificat ne peut être remis que par un membre certifié de l'APPQ.

Advenant un litige dans la réalisation des travaux, il existe un Comité de surveillance qui est là pour proposer une conciliation. Ce service est indépendant et offert gratuitement. S'il s'avère que le travail a effectivement été mal exécuté, l'entrepreneur devra le reprendre.

## Comment choisir ?

Voici quelques conseils qui vous aideront à dénicher le professionnel qu'il vous faut pour repenser votre espace extérieur :

- Consultez les portfolios des différents paysagistes pour trouver des exemples de réalisations qui correspondent à vos goûts et à vos besoins.
- Demandez des références aux paysagistes sélectionnés : en entrant en contact avec leurs anciens clients, vous saurez aussitôt s'ils ont été satisfaits du résultat.
- Visitez les sites aménagés par le paysagiste choisi pour avoir un meilleur aperçu de ses réalisations et ainsi confirmer votre choix.

Visitez le site de l'Association des Paysagistes Professionnels du Québec (APPQ) au [appq.org](http://appq.org) pour trouver un paysagiste certifié par région et découvrir des projets inspirants. Rendez-vous également sur la page Facebook de l'APPQ ([facebook.com/PaysagisteCertifieAPPQ](https://facebook.com/PaysagisteCertifieAPPQ)) pour être à l'affût des dernières nouvelles en matière d'aménagement paysager au Québec !

